

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

71^{ème} Grand Prix International Cycliste
SBERGUES
EDITION PAS . de . CALAIS



COUPE DE FRANCE
PMU2017

EUROSPORT



UCI
EUROPE
TOUR



GUIDE TECHNIQUE

Départ 11h50

Arrivée vers 16h30

Présentation des Equipes de 10h30 à 11h30

trophée



Pas-de-Calais
Le Département



Région
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2^e lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPRESZ, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Nœux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

Le palmarès

1945 Louis DEPRESZ
 1946 Eugène DUPUIS
 1947 Eugène DUPUIS
 1948 Eugène DUPUIS
 1949 Paul DELERUE
 1950 José BEYAERT
 1951 Henri DUHAMEL
 1952 César MARCELLAK
 1953 Paul TAELDEMAN
 1954 Joseph PLANCKAERT
 1955 Alfred KAIN
 1956 Seamus ELLIOT
 1957 Willy TRUYE
 1958 Maurice MEULEMAN
 1959 Jean-Claude ANNAERT
 1960 Joseph SCHILS
 1961 Johann DE HAAN
 1962 Laurent CHRISTIAENS
 1963 Clément ROMAN
 1964 Frans MELCKENBEECK
 1965 Willy BOCKLANT
 1966 Jean STABLINSKY
 1967 Paul INT'VEN
 1968 Willy INT'VEN
 1969 Jan JANSSEN
 1970 Jean JOURDEN
 1971 Daniel VAN RIJCKEGHEM
 1972 Marc DEMEYER
 1973 Roger ROSIERS
 1974 Bernard BOURREAU
 1975 Joop ZOETEMELK
 1976 Yvon BERTIN
 1977 Joop ZOETEMELK

1978 Daniel GISIGER
 1979 Serge PERIN
 1980 Etienne DE WILDE
 1981 André CHALMEL
 1982 Sven-Ake NILSSON
 1983 Sean KELLY
 1984 Kim ANDERSEN
 1985 Adri VAN DER POEL
 1986 Teun VAN VLIET
 1987 Alan PEIPER
 1988 Jann GOESSENS
 1989 Sammie MOREELS
 1990 Frédéric MONCASSIN

1991 Jacky DURAND
 1992 Phil ANDERSON
 1993 Jann KIRSIPUU
 1994 Wilfried NELISSEN
 1995 Jann CORVERS
 1996 Mario AERTS
 1997 Magnus BACKSTEDT
 1998 Stéphane CUEFF
 1999 Lauri AUS
 2000 Peter VAN PETEGEM
 2001 Peter VAN PETEGEM
 2002 Cédric VASSEUR
 2003 Jans KOERTS

2004 Ludovic CAPELLE
 2005 Niko EECKHOUT
 2006 Cédric VASSEUR
 2007 Martin ELMIGER
 2008 William BONNET
 2009 Benoît VAUGRENARD
 2010 Aleksey SARAMOTINS
 2011 Aaen Janus JORGENSEN
 2012 John DEGENKOLB
 2013 Arnaud DEMARE
 2014 Arnaud DEMARE
 2015 Nacer BOUHANNI
 2016 Kristoffer HALVORSEN

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	:	Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	:	Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	:	Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	:	Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	:	Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	:	Sébastien VANDAËLE, adjoint sécurité : Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	:	Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	:	Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	:	Serge VINCENT.
Invités et véhicules	:	Olivier MOLON, assisté de Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	:	Bruno MIONT.
Coordination protocole	:	Pauline GALLOIS.
Assistance liaison infos course	:	Maxime PLANQUE.
Relation presse	:	Maité CORRIETTE, assistée de Jean-Marc HECQUET.
Accueils invités	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Amandine JOSEPH.
Accueils officiels course	:	Guy-Michel DUPONT assisté de Geneviève DUPONT.
Responsable restauration	:	Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT.
Coordination assurances	:	Matthieu DEVAUX.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	:	David BEZILLE assisté de Robert DUPONT.
Coordination villages départ et arrivée	:	Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.
Responsable caravane publicitaire	:	Kevin DANEL.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Jean-Louis CAPELLE, Jean-Luc DAMBRUNE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Didier DELBARRE, Jeremie DELVILLE, Claudie FARDEL, Roger DERUSME, Ruddy GALIEN, Chantal GANTOIS, Paul GANTOIS, Christiane HELLEBOID, Muriel HELLEBOID, Monique IZING, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOQ, Yvonne LEGRAND, Maryse Leturgie, José LHERBIEZ, Danielle MENU, Gérard MENU, Céline MERCIER, Marie-Paule MOLLET, Emmanuelle MOLON, Patricia OURDOUILLIE, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

OFFICIELS

Le Président du jury	:	Claudine CONTER.
Les Commissaires UCI	:	Henri PECQUENDART et Jacky VERDENET.
Les Commissaires UCI	:	Wilfried RICHARD et Patrick PARIS. (motos)
Juge à l'arrivée	:	Jacques MICHEL.
Commissaire voiture balai	:	Julie DANEL.
Délégué LNC	:	Arnaud PLATEL.
Info radio course	:	Stéphanie POUCHELLE, assistée de Thomas GERNEZ.

Président de l'organisation	:	Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	:	Joël HUYSMAN, adjoint : Sébastien VANDAËLE.
Directeur général	:	Olivier MOLON. Directeur général adjoint : Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs	:	David BEZILLE et Antoine COULOMBEL.
Ardoisier	:	Jérôme MORTREUX. Prix spéciaux : Emmanuel DENAVEAU.
Sécurité course	:	M.S.O. Evènementiel. Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.
Equipe médicale	:	D' Michel NYCZ, assisté de Raphaël FOURNIER et Mathieu DENDRAEL.
Equipe médicale	:	D' Hervé PROUVOYEUR, assisté de David FRANCOIS et Elodie CRASKE.
Ambulances	:	Ambulances LOURME.
Moto médicale	:	Arnaud GARACHE.
Dépannage neutre	:	Assistance Sport Media. Radio course : MOTOCOM.
Photo finish	:	MATSPORT.
Speakers	:	Daniel MANGEAS et Michel GELIZE. Info public : Eric MALINGUE.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 71^{ème} édition du Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 septembre 2017.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1^{ère} division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2^{ème} division (Continetales Professionnelles UCI, 3^{ème} division (Continetales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 8 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 16 septembre de 14h à 18h, ainsi que le dimanche 17 septembre de 8h à 10h à la Maison des associations, 178 rue R. Salengro à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle APERAM, rue de Pologne, de 14h00 à 16h45 le samedi 16 septembre 2016.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h30 le samedi 16 septembre et aura lieu à la salle APERAM rue de Pologne à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 septembre de 16h à 19h à la Maison des associations, 178 rue R. Salengro à Isbergues.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège

des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 08 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.477€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class. 1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix € 5785	2895	1445	715	580
Class. 6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix € 433	433	287	287	147
Class. 11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix € 147	147	147	147	147
Class. 16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix € 147	147	147	147	147

ARTICLE 09 CLASSEMENTS.

9.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 7 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les coureurs sont départagés en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par «APERAM», récompense le 1^{er} de ce classement.

9.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 5 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les coureurs sont départagés en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 200 € attribuée par « RAMERY » récompense le 1^{er} de ce classement.

9.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 250€ attribuée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

9.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1992, au classement général officiel de l'épreuve.

9.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 138,1 dans la commune de Guarbecque.

9.6 – MEILLEURE EQUIPE:

Le classement par équipe est établi par addition des places des trois premiers coureurs de chaque équipe.

L'équipe ayant obtenu le moins de points est classée première. En cas d'égalité, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Une prime d'un montant de 500€ attribuée par «Inter-Hôtel Liberty», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

9.7 – CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 200€, attribuée par « IAD Immobilier », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

9.8 – DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 200€, attribué par « ISS Propreté ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

9.9 – PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus «Fair-Play» du peloton reçoit une prime de 200€, attribuée par la « CCI Artois Hauts-de-France» et « Danel Espaces Verts ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 10 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, aux vestiaires du Stade E. Basly.

ARTICLE 11 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
 - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
 - Le lauréat du «Prix des Monts».
 - Le lauréat du «Prix des Sprints».
 - Le lauréat du «Sprint Le 62».
 - Le meilleur jeune de l'épreuve.
 - L'équipe 1^{ère} du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
 - Le meilleur régional.
 - Le lauréat du «Dossard vert».
 - Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 12 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 13 COUPE DE FRANCE.

Le 71^{ème} Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais est la 14^{ème} épreuve de la Coupe de France PMU 2017, dont le règlement



Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France PMU de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 01

La Coupe de France PMU est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 02

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France PMU, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France PMU devra avoir été organisée les deux années précédant sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000)
- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France PMU de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France PMU
- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France PMU de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2ème année

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France PMU. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France PMU.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France PMU devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 03

La Coupe de France PMU comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés depuis le 1^{er} janvier 1992.

ARTICLE 04

➤ 4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France PMU doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.

➤ 4.2 - Une épreuve annulée perd le label Coupe de France PMU.

ARTICLE 05

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France PMU n'est admise.

ARTICLE 06

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première (Pro Teams), de seconde (Continentales Professionnelles) et de troisième division (Continentales).

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel, les organisateurs versent 325 € HT soit 390 € TTC par coureur partant.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 305 € HT soit 366 € TTC par coureur partant.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^{ème} division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^{ème} division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 07

➤ 7.1 - Pour le classement individuel, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le

meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

➤ 7.2 - Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

➤ 7.3- Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse, place réelle à l'arrivée.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 08

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France PMU édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France PMU.

ARTICLE 09

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

➤ le leader de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

➤ le vainqueur de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

➤ le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve

➤ les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

ARTICLE 10

A l'issue de chaque épreuve, un fanion est remis au leader de la coupe de France PMU ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

- Les prix :
- Au premier coureur : 7 700 euros
 - Au deuxième coureur : 4 600 euros
 - Au troisième coureur : 3 100 euros
 - Au quatrième coureur : 2 300 euros
 - Au cinquième coureur : 1 600 euros
 - Au premier du classement des Jeunes : 3 100 euros
 - A la première équipe : 7 500 euros

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France PMU 2017 aura lieu à Paris, début novembre 2017

Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents. En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France PMU.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Toutes les épreuves, sous peine d'exclusion, devront être représentées à la soirée Coupe de France PMU.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau du poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1^{er} tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

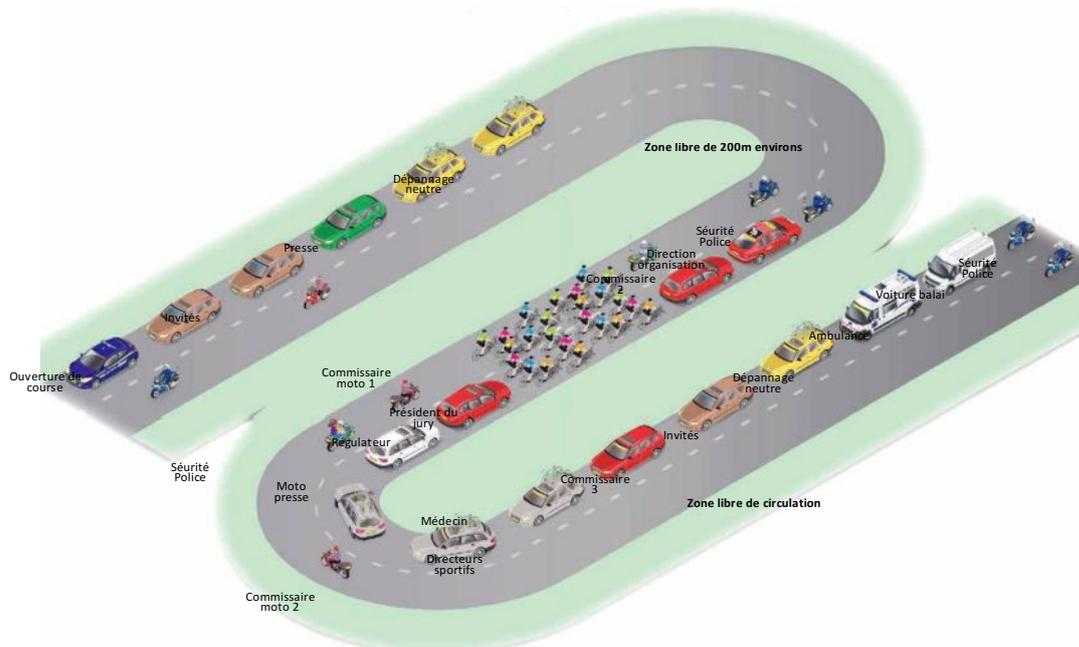
Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

8 VEHICULES DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

Les véhicules de la caravane publicitaire seront stationnés sur le parking Carrefour Market, rue de Guarbecque. Les conducteurs et leurs passagers devront se conformer aux instructions de la responsable de l'organisation et des motards de la Gendarmerie Nationale chargés de l'escorte. Ils sont tenus de respecter en tous points le CODE DE LA ROUTE. Au retour sur Isbergues, les caravaniers effectueront un passage sur la ligne d'arrivée et rejoindront leur parking depuis la rue de l'Eglise de Berquette en suivant le parcours final.



Permanence : Maison des Associations, 178 rue Roger Salengro à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.25.55.09

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

- de 14h à 18h Ouverture de la permanence de course.
- de 14h à 16h45 Accueil des groupes sportifs à la salle APERAM, rue de Pologne, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 17h30 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à la salle APERAM, rue de Pologne.

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

- à partir de 8h Ouverture de la permanence de course.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la Permanence.

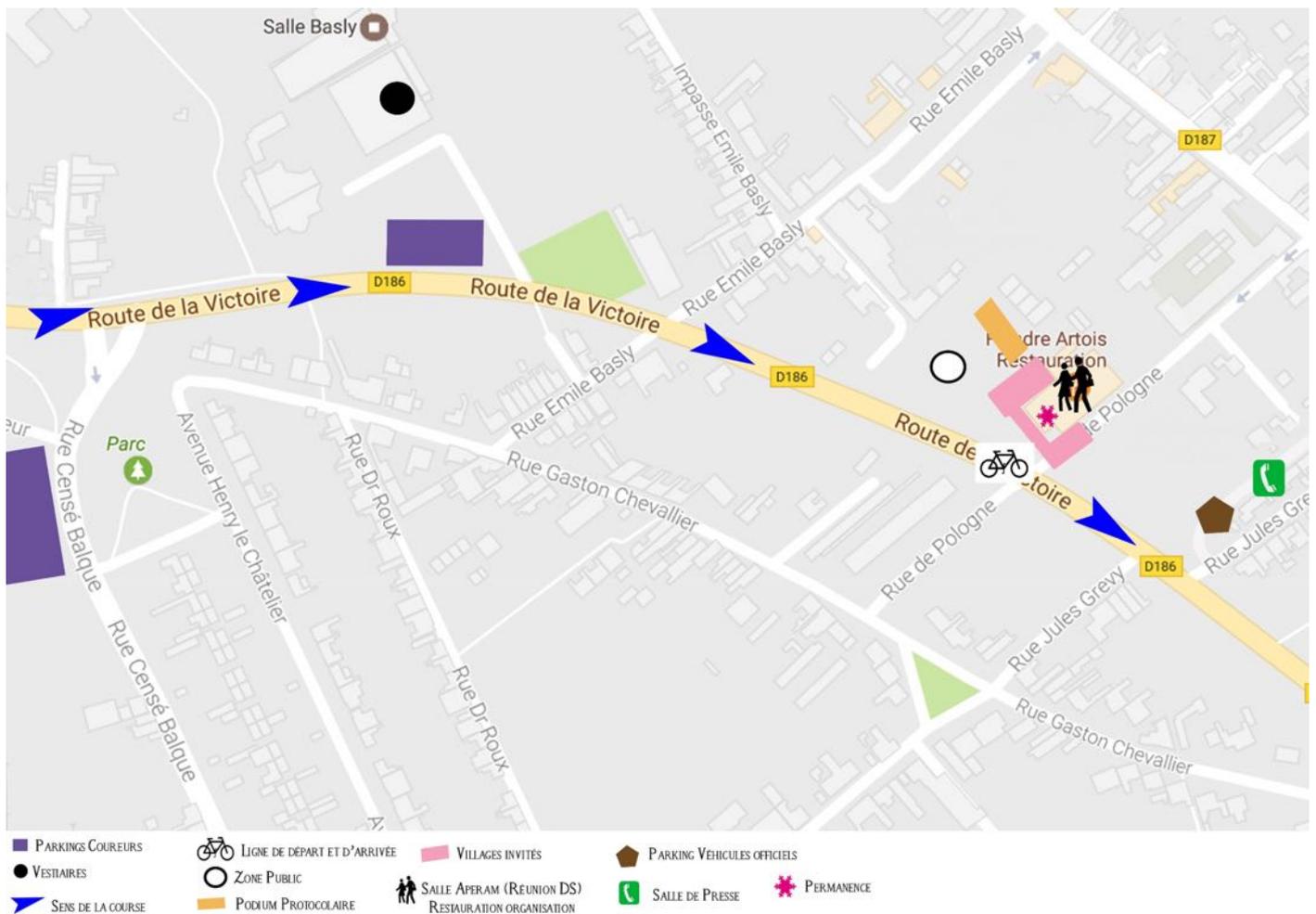
OPERATIONS de DEPART

de 10h30 à 11h30 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.

- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, Jacques NAPIERAJ.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 15h30 Ouverture de la permanence de course.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Département du Pas de Calais.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France PMU 2017.





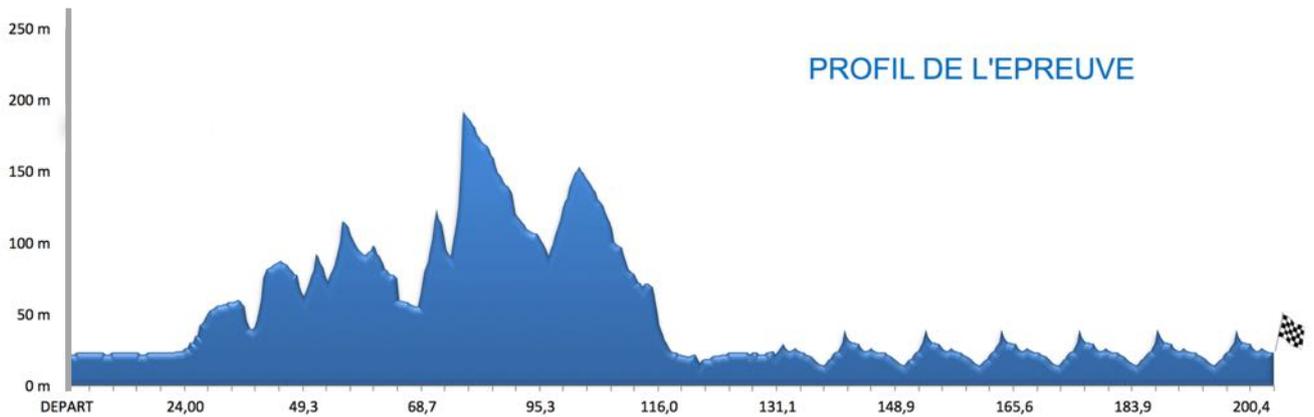
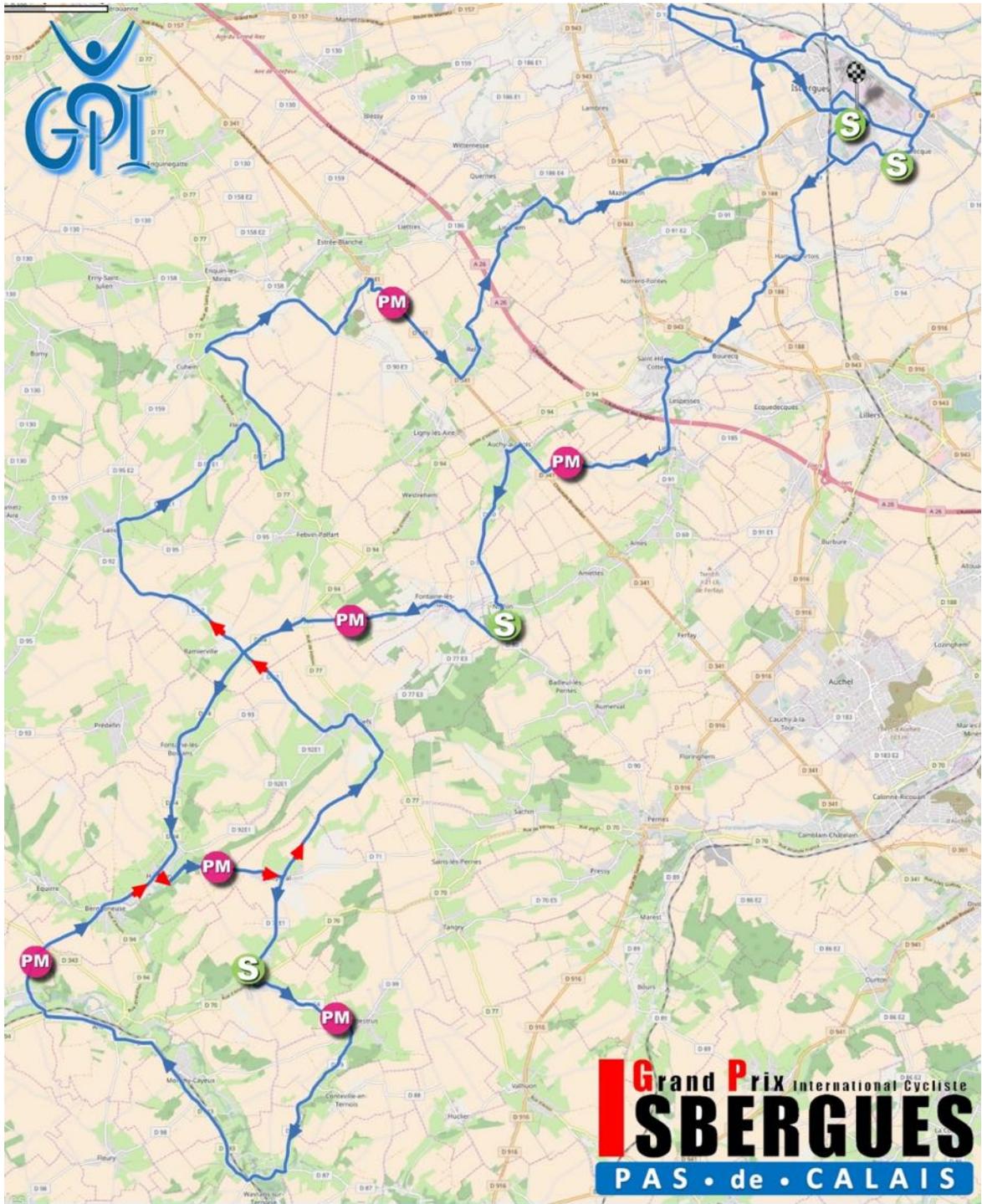
PARCOURS SIMPLIFIE

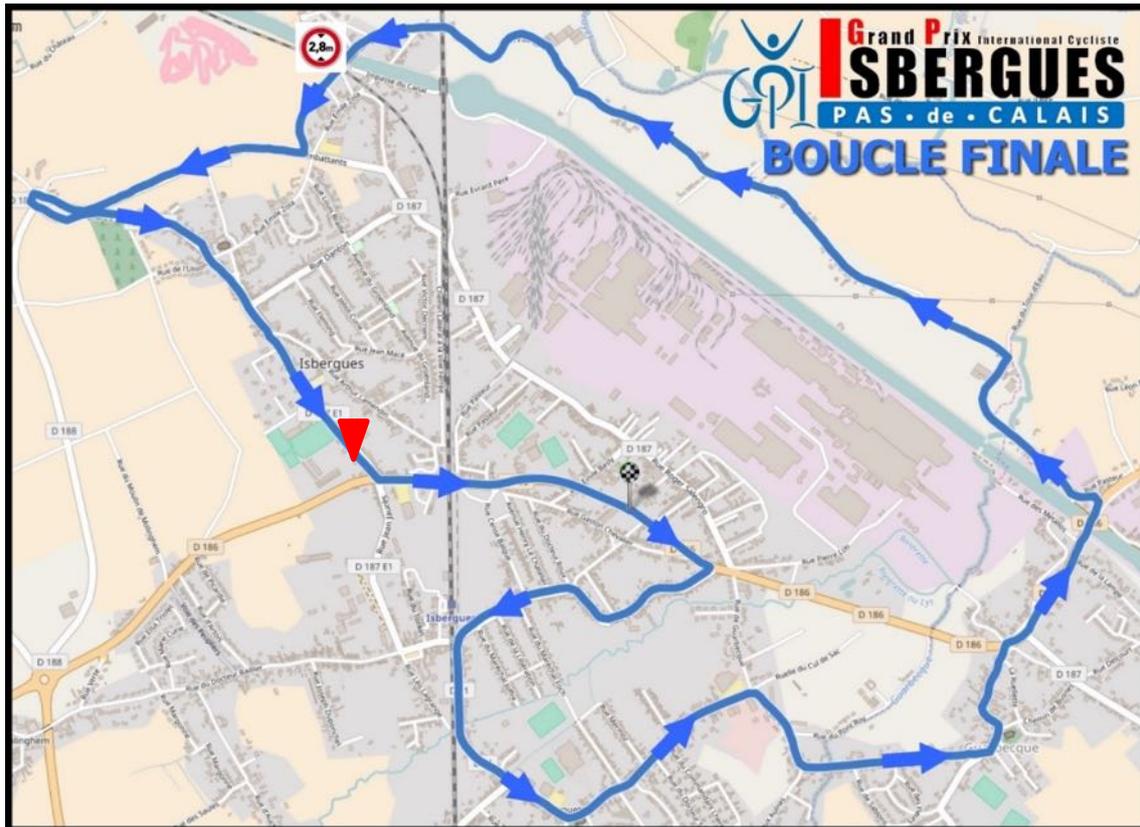


Kms	Route	Horaires			Kms	Route	Horaires				
		43 km/h	45km/h	Caravane			43 km/h	45km/h	Caravane		
-5,20	ISBERGUES DEPART PROMENADE	D186	11:50	11:50	79,30	FIERS	D77	13:50	13:45	12:35	
0,00	DEPART REEL Boucle de départ à parcourir 3x	D186	12:00	12:00	10:45	83,70	PALFART	D92	13:56	13:51	12:41
3,30	GUARBECCQUE		12:04	12:04	10:49	85,30	LIVOSSART	D92	13:59	13:53	12:44
5,00	ISBERGUES		12:06	12:06	10:51	86,90	LAIRES	D95E2	14:01	13:55	12:46
6,90	1er passage sur la ligne	D186	12:09	12:09	10:54	89,60	BONCOURT	D95E1	14:05	13:59	12:50
10,20	GUARBECCQUE		12:14	12:13	10:59	91,20	FLECHIN	D77	14:07	14:01	12:52
11,90	ISBERGUES		12:16	12:15	11:01	98,30	ENQUIN LEZ GUINEGATTE	D159	14:17	14:11	13:02
13,80	2ème passage sur la ligne		12:19	12:18	11:04	99,80	ESTREE-BLANCHE		14:19	14:13	13:04
17,10	GUARBECCQUE		12:23	12:22	11:08	101,70	MONT N°7 - ESTREE - BLANCHE	D341	14:21	14:15	13:06
18,80	ISBERGUES		12:26	12:25	11:11	104,00	RELY	D90	14:25	14:18	13:10
20,70	SPRINT N°1 - ISBERGUES		12:28	12:27	11:13	107,20	LINGHEM	D90	14:29	14:22	13:14
20,70	3ème passage sur la ligne		12:28	12:27	11:13	108,90	QUERNES	D186	14:31	14:25	13:16
24,00	HAM EN ARTOIS	D91	11:33	12:32	11:18	108,90	ROMBLY	D186	14:31	14:25	13:16
27,80	BOURECQ	D94	12:38	12:37	11:23	110,90	MAZINGHEM	D186	14:34	14:27	13:19
28,10	ST HILAIRES COTTES	D91	12:39	12:37	11:24	113,30	ISBERGUES		14:38	14:31	13:23
29,50	LESPESESSES	D91	12:41	12:39	12:26	118,10	4ème passage sur la ligne	D186	14:44	14:37	13:29
30,40	LIERS		12:42	12:40	11:27	118,10	SPRINT N°4 - sur la ligne d'arrivée	D186	14:44	14:37	13:29
32,00	MONT N°1 - LIERS	D185	12:44	12:42	11:29	121,40	GUARBECCQUE		14:49	14:41	13:34
33,10	AUCHY AU BOIS	D185	12:46	12:44	11:31	123,10	ISBERGUES	D187	14:51	14:44	13:36
38,40	NEDON	D69	12:53	12:51	11:38	128,20	LA LACQUE	D188	14:58	14:50	13:43
38,70	SPRINT N°2 - NEDON	D90E1	12:54	12:51	11:39	129,20	PETIT NEUFPRE	D188	15:00	14:52	13:45
40,00	NEDONCHEL	D69	12:55	12:53	11:40	130,00	AIRE-SUR-LA-LYS	D187	15:01	14:53	13:46
40,70	FONTAINE LES HERMANS	D69	12:56	12:54	11:41	132,40	ISBERGUES		15:04	14:56	13:49
42,90	MONT N°2 - HEURTEBISE		12:59	12:57	11:44	134,60	5ème passage sur la ligne	D186	15:07	14:59	13:52
44,90	PALFART	D94	13:02	12:59	11:47	137,90	GUARBECCQUE		15:12	15:03	
47,10	FONTAINE LES BOULANS	D94	13:05	13:02	11:50	138,10	SPRINT N°5 - GUARBECCQUE - SPRINT DU 62		15:12	15:04	
49,30	HEUCHIN	D94	13:08	13:05	11:53	139,60	ISBERGUES		15:14	15:06	
51,30	MONT N°3 - HEUCHIN	D71	13:11	13:08	11:56	146,10	6ème passage sur la ligne	D186	15:23	15:14	
52,50	BOYAVAL	D71E1	13:13	13:10	11:58	149,20	RAVITAILLEMENT Début de la zone		15:28	15:18	
54,50	EPS-HERBEVAL	D71E1	13:16	13:12	12:01	149,40	GUARBECCQUE		15:28	15:19	
55,00	SPRINT N°3 - EPS - HERBEVAL		13:17	13:14	12:02	150,20	RAVITAILLEMENT Fin de la zone		15:29	15:20	
58,10	HESTRUS	D70E4	13:21	13:17	12:06	151,10	ISBERGUES		15:30	15:21	
58,10	MONT N°4 - HESTRUS	D70E4	12:21	13:17	12:06	151,60	7ème passage sur la ligne	D186	15:39	15:30	
61,10	ST MARTIN	D99	12:25	13:21	12:10	160,90	GUARBECCQUE		15:44	15:34	
62,30	WAVRANS SUR TERNOISE	D343	13:26	13:23	12:11	162,60	ISBERGUES		15:46	15:36	
62,80	HERNICOURT		12:27	13:23	12:12	169,10	8ème passage sur la ligne	D186	15:55	15:45	
64,00	MONCHY-CAYEUX	D343	13:29	13:25	12:14	172,40	GUARBECCQUE		16:00	15:49	
66,10	ANVIN	D94	13:32	13:28	12:17	174,10	ISBERGUES		16:02	15:52	
67,30	RAVITAILLEMENT Début de la zone	D94	13:33	13:29	12:18	180,60	9ème passage sur la ligne	D186	16:12	16:00	
68,40	RAVITAILLEMENT Fin de la zone		13:35	13:31	12:20	183,90	GUARBECCQUE		16:16	16:05	
68,70	TENEUR	D97	13:35	13:31	12:20	185,60	ISBERGUES	D186	16:18	16:07	
70,30	MONT N°5 - TENEUR	C6	13:38	13:33	12:23	192,10	10ème passage sur la ligne	D186	16:28	16:16	
71,10	BERGUENEUSE	D97	13:39	13:34	12:24	195,40	GUARBECCQUE		16:30	16:18	
72,30	HEUCHIN		13:40	13:36	12:25	197,10	ISBERGUES		16:32	16:20	
75,00	MONT N°6 - HEUCHIN	D71	13:44	13:40	12:29	202,60	Flamme rouge du dernier Km		16:42	16:29	
75,40	BOYAVAL	D71	13:45	13:40	12:30	203,60	ARRIVEE	D186	16:44	16:31	

LES POINTS DANGEREUX

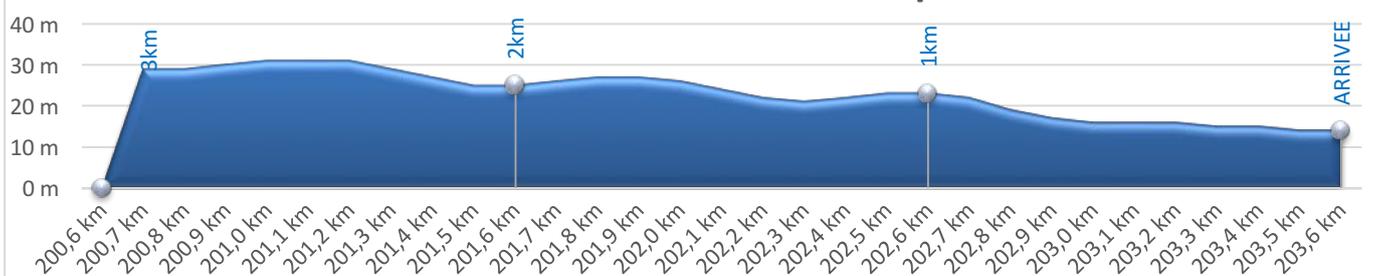
Km	Nature du danger	Km	Nature du danger	Km	Nature du danger
-2,1	ILOTS DIRECTIONNELS	115,6	ILOTS DIRECTIONNELS	162,2	ROUTE ETROITE
-0,4	ILOTS DIRECTIONNELS	115,7	ROND POINT (par la droite)	164,4	PLOT EN BETON A DROITE
5,9	ILOTS DIRECTIONNELS	117,2	ILOTS DIRECTIONNELS	165,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
6,5	ILOTS DIRECTIONNELS	122,7	ROUTE ETROITE	165,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
12,8	ILOTS DIRECTIONNELS	125,0	PLOT EN BETON A DROITE	166,6	ILOTS DIRECTIONNELS
13,4	ILOTS DIRECTIONNELS	125,7	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	166,6	ILOTS DIRECTIONNELS
19,7	ILOTS DIRECTIONNELS	126,0	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	168,3	ILOTS DIRECTIONNELS
20,3	ILOTS DIRECTIONNELS	127,2	ILOTS DIRECTIONNELS	173,7	ROUTE ETROITE
22,7	PASSAGE A NIVEAU	127,3	ROND POINT	175,9	PLOT EN BETON A DROITE
28,4	CHICANE DROITE / GAUCHE	130,0	ILOTS DIRECTIONNELS	176,7	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
43,7	ILOTS DIRECTIONNELS	130,1	ROND POINT	177,0	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
43,8	ROND POINT	132,2	ILOTS DIRECTIONNELS	178,1	ILOTS DIRECTIONNELS
62,5	RETRECISSEMENT	132,3	ROND POINT (par la droite)	178,1	ROND POINT (par la gauche, virage serré)
62,6	PASSAGE A NIVEAU	133,7	ILOTS DIRECTIONNELS	179,8	ILOTS DIRECTIONNELS
68,8	PASSAGE A NIVEAU	139,2	ROUTE ETROITE	185,2	ROUTE ETROITE
69	PASSAGE PONT RETRECISSEMENT A DROITE	141,4	PLOT EN BETON A DROITE	187,4	PLOT EN BETON A DROITE
72	ILOTS DIRECTIONNELS PASSAGE A GAUCHE	142,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	188,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
76,2	ROUTE ETROITE	142,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	188,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
91,2	VIRAGE A GAUCHE / DROITE EN BAS DE LA DESCENTE + RETRECISSEMENT	143,6	ROND POINT (par la gauche)	189,6	ILOTS DIRECTIONNELS
92,6	ROUTE ETROITE	145,3	ILOTS DIRECTIONNELS	189,6	ROND POINT (par la gauche, virage serré)
96,4	DESCENTE ETROITE + VIRAGE SERRE A DROITE	150,7	ROUTE ETROITE	191,3	ILOTS DIRECTIONNELS
98,4	VIRAGE A DROITE / GAUCHE EN BAS DE LA DESCENTE + RETRECISSEMENT	152,9	PLOT EN BETON A DROITE	196,7	ROUTE ETROITE
107,5	DOS D'ANE APRES LE VIRAGE A DROITE	153,7	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	198,9	PLOT EN BETON A DROITE
110,9	ILOTS DIRECTIONNELS	154	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	199,7	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
111	ROND POINT	155,1	ILOTS DIRECTIONNELS	200	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
114	ILOTS DIRECTIONNELS	155,1	ROND POINT (par la gauche, virage serré)	201,1	ILOTS DIRECTIONNELS PUIS ROND POINT (par la gauche, virage serré)
114,1	ROND POINT (par la gauche)	156,8	ILOTS DIRECTIONNELS	202,8	ILOTS DIRECTIONNELS





KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
200,4	➔ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h39	16h27
201,1	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h40	16h28
201,1	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h40	16h28
201,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h41	16h28
201,9	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h41	16h29
202,1	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h42	16h29
202,2	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h42	16h29
202,6	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h42	16h30
202,8	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h42	16h30
202,8	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h42	16h30
203,6	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h44	16h31

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve





LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44

NOTES :

Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du grand prix international cycliste d'Isbergues.
Siège social en mairie d'Isbergues, 37 rue Jean Jaurès 62330 ISBERGUES.
Site web: www.gpisbergues.com Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr. Jean-Claude WILLEMS
24 rue Guynemer 62330 Isbergues
Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52 Email : jean-claude.willems@wanadoo.fr

Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.
Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 26ème Coupe de France PMU 2017, en tant que 14ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

